



COMMUNIQUÉ
Embargo, 13 septembre 15 h

MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT 2006 DÉVOILEMENT DES LAURÉATES ET LAURÉATS

Rimouski, le 13 septembre 2006 – L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées a dévoilé, le 13 septembre à Rimouski, les lauréates et lauréats du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, édition 2006. Six propriétaires forestiers se sont en effet mérité une distinction soulignant la qualité de leur travail en forêt et leur participation significative au développement forestier durable du Bas-Saint-Laurent.

Pour le président de l'Agence, M. **Jean Nazair**, le concours a pris une place importante auprès des propriétaires forestiers et des organisations qui livrent le programme d'aménagement des forêts privées. « *Le Mérite forestier, nous le considérons à l'Agence comme l'événement de l'année qui rappelle l'importance de toujours faire mieux. Il nous permet effectivement de nous tourner vers des modèles de réussite, vers des propriétaires qui cultivent des forêts avec le souci du travail bien fait et de la mise en valeur de toutes les ressources, tant la matière ligneuse que la faune, la flore, les milieux humides, etc.* ».

Près de 150 intervenants, des producteurs forestiers et des représentants du monde municipal, de l'industrie et du gouvernement prenaient part à la cérémonie de remise des prix. Ces derniers ont pu apprécier, grâce à un montage-photo, la qualité des interventions forestières effectuées par les lauréates et lauréats. Mis de l'avant en 2001 par l'Agence de mise en valeur, le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent permet de mettre en lumière le travail de propriétaires forestiers dans l'aménagement durable de leur boisé et de montrer l'importance de la forêt privée dans la région.

Trois prix ont été remis dans les catégories « propriété de moins de 120 hectares » et « propriété de 120 hectares et plus ».

Catégorie propriété de **moins de 120 hectares** :

- La **Ferme Bouchard**, appartenant à M. **Gervais Bouchard** et M^{me} **Marilyne Michaud**, de Notre-Dame-du-Lac, lauréat du 3^e prix (bourse de 300 \$);
- **M. Serge Dubé** et M^{me} **Colette Turcotte**, de Baie-des-Sables, lauréats du 2^e prix (bourse de 500 \$);
- **M. Roger Vaillancourt, de Matane**, lauréat du 1^{er} prix, le prix **Jean-Guy-Gagnon** (Bourse de 1 000 \$).

Catégorie propriété de **120 hectares et plus** :

- **M. Serge Rioux**, de Saint-Jean-de-Dieu, lauréat du 3^e prix (bourse de 300 \$);
- **La Ferme Caron**, appartenant à **MM. Claude, Jean-Dominic et Frédéric Caron** ainsi qu'à **M^{me} Nicole Bossé**, de Lejeune, lauréate du 2^e prix (bourse de 500 \$);
- **M^{me} France Gagnon-Rioux**, de Saint-Antonin, lauréate du 1^{er} prix, le prix **Jean-Guy-Gagnon** (bourse de 1 000 \$).

Les propriétaires forestiers honorés ont tous souligné l'aide qu'ils ont reçue de la part des technologues forestiers qui soutiennent leur démarche d'aménagement, ainsi que l'implication soutenue des organisations livrant le programme de mise en valeur dans leur région.

Créée en vertu de la Loi sur les forêts, l'Agence a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par le soutien financier et technique à l'aménagement des forêts privées. L'Agence est formée des quatre partenaires suivants : les associations de propriétaires forestiers, le monde municipal, l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

- 30 -

Source : Florent Morin, directeur général
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
(418) 721-0202